



## Déchets compostables

Nos déchets fermentescibles représentent environ 30 % du poids total de nos déchets ménagers. Ceux-ci peuvent être valorisés en un amendement naturel pour votre sol : le compost.



### Le compost, de l'or vert pour votre jardin

Le compost est un mélange de déchets organiques d'origine végétale qui se décompose sous l'action de micro-organismes présents dans la nature (vers de terre, champignons microscopiques...).

Incorporé à la terre, il améliore la structure du sol et permet aux racines de mieux se développer.

La pratique du compostage permet aussi de limiter l'enfouissement d'environ 30% de nos déchets sur le centre de stockage du Balançon. La réduction des déchets stockés sur ce site permet d'en allonger sa durée de vie.

### Votre composteur pour seulement 10 euros

Un composteur peut vous être proposé pour seulement 10 euros grâce au tarif négocié par le SMIDDEV.

Pour bénéficier de cette offre, le principe pour les administrés de la CAVEM est le suivant :

- > choisir la date et lieux qui vous convient ;
- > s'inscrire auprès du SMIDDEV (04 98 11 98 80 - [contact\(at\)smiddev\(dot\)fr](mailto:contact(at)smiddev(dot)fr)) ;
- > assister à la réunion d'information (environ 30 minutes) le jour choisi ;
- > repartir avec son composteur pour 10€ (payable en espèce ou chèque à l'ordre du Trésor Public) ;
- > Tous les habitants peuvent se rendre à la réunion de leur choix quelle que soit leur commune d'origine.

### Dates des réunions 2020 :

- > mercredi 16 septembre 2020 à 16h00 ;
- > mercredi 30 septembre 2020 à 12h30 ;

- > mercredi 14 octobre 2020 à 16h00 ;
- > mercredi 28 octobre 2020 à 12h30 ;
- > mercredi 4 novembre 2020 à 16h00 ;
- > mercredi 25 novembre 2020 à 12h30 ;
- > mercredi 2 décembre 2020 à 16h00 ;
- > mercredi 16 décembre 2020 à 12h30.

Les réunions se tiendront dans les locaux de la Direction de la propreté de la CAVEM.

- > ZI Les Meissugues - 106 chemin de Saint-Tropez - 83480 Puget sur Argens

70 % du prix de chaque composteur est pris en charge par la CAVEM en plus de la participation des communes et de l'ADEME.

## Quels déchets déposer dans votre composteur ?

### Déchets de cuisine

- > Coquilles d'œufs écrasées
- > Épluchures
- > Restes de légumes et de fruits (agrumes coupés fin et en faible quantité)
- > Sachets de thé
- > Marc de café et filtres à café
- > Coquillages broyés
- > Algues

### À proscrire :

- > Déchets carnés et poissons
- > Laitages
- > Restes de repas

### Déchets de jardin

- > Feuilles
- > Tontes de pelouse (en faible quantité)
- > Tailles de haie et branchages
- > Fleurs et plantes coupées
- > Mauvaises herbes sans graines
- > Paille et foin
- > Écorces d'arbres
- > Graines et noyaux

### À proscrire :

### Autres déchets

- > Sciure et copeaux de bois
- > Papiers et cartons (fragmentés)
- > Essuie-tout sans produit d'entretien

- > Mégots de cigarettes
- > Charbon de barbecue
- > Poussière d'aspirateur
- > Déchets d'animaux domestiques

 **ALLER PLUS LOIN**

> Retrouvez le guide du compost mis à disposition par le SMIDDEV sur [smiddev.fr](http://smiddev.fr) 

---

Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée

624, chemin Aurélien  
(rond-point A.Karr)  
CS 50133  
83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX

Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 04 94 19 31 00

Fax : 04 94 19 31 10

<http://www.cavem.fr/types-de-dechets/dechets-compostables-680.html>